

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 09 novembre 2022
Procès-verbal n° 12

Présidente Mme Maryse MOREAU.
Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 11 avec la modification suivante.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Neuille de Poitou (Terrain d'honneur du stade René Garnaud du samedi 29/10 au **jeudi 10/11/22 inclus**)

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		3	08/10/22	24899367	Montmorillon (2) Poitiers 3 cités (1)	Coupe de France	18/12/22
D1		3	09/10/22	24899368	Château Larcher (1) Cyré Dangé (1)	Coupe de France	18/12/22
D1		9	27/11/22	24899400	Château Larcher (1) Antran (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	à fixer
D1		9	27/11/22	24899401	Migné Ausances (2) Verrières (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D1		9	27/11/22	24899402	Poitiers 3 cités (1) Nord Vienne (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	à fixer
D2	A	9	27/11/22	24899535	Avanton (1) Thuré Besse (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D2	A	9	26/11/22	24899537	Routlé (1) L'Ensigne (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	17/12/22 à 20h
D2	B	6	30/10/22	24902926	Mignoloux Beauvoir (2) Valdivienne (1)		16/12/22
D2	B	9	26/11/22	24902942	Valdivienne(1) Ligué (3)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	à fixer
D2	B	9	27/11/22	24902944	Fleuré (1) St Julien l'Ars (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D2	B	9	26/11/22	24902947	Civaux (1) ACG Foot Sud 86 (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	17/12/22 à 20h
D3	B	9	27/11/22	24900193	Poitiers Gibauderie (1) La Palu (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D4	B	9	27/11/22	24900699	Beaumont St Cyr (4) Colombiers (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D4	C	3	09/10/22	24900789	Poitiers 3 cités (2) Malliers (1)	Coupe de France	18/12/22
D5	C	4	16/10/22	24901456	Pleumartin La Roche Posay (2) Availles en Châtelleraut (3)	Problème de traçage du terrain	18/12/22
D5	D	5	23/10/22	24901592	Clasé (2) Poitiers Beaulieu ES (1)	Arrêté municipal	18/12/22
D5	E	6	30/10/22	24901731	Savigny l'Évescaut (1) Poitiers Beaulieu FC (1)	Arrêté municipal	18/12/22

En raison de la finale de la coupe du monde programmée le 18/12/22 à 16h, la commission demande aux clubs d'anticiper s'ils souhaitent avancer la rencontre.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Montmorillon (Éclairage autorisé uniquement aux matchs de l'équipe Senior 1 du 05/11/22 au 30/06/23)
Neuille de Poitou (Terrain d'honneur du stade René Garnaud du samedi 29/10 au jeudi 10/11/22 inclus et du 11 au 13/11/22 inclus).

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Avanton	GJ Val de Vonne	Poitiers 3 cités
Beaumont St Cyr	GJ VVM Chauvigny	Poitiers Asac
Biard	Ingrandes	Poitiers Cep
Bouresse	L'Envigne	Poitiers Gibauderie
Buxerolles	La Pallu	Poitiers Portugais
Cenon sur Vienne	Leignes sur Fontaine	Rouillé
Champagné St Hilaire	Ligugé	Smarves Iteuil
Chasseneuil St Georges	Migné Auxances	Sommières St Romain
Châtelleraut Portugais	Montamisé	St Benoît
Châtelleraut SO	Naintré	St Julien l'Ars
Chauvigny	Nieuil l'Espoir	St Savin St Germain
Civaux	Nord Vienne	St Saviol
Coussay	Nouaillé Maupertuis	Stade Poitevin
Croutelle	Ouzilly	Valence en Poitou – Couhé
Fleuré	Oyré Dangé	Valence en Poitou OC
Fontaine le Comte	Ozon	Verrières
GJ Foot Sud 86	Pleumartin La Roche Posay	Vouneuil Béruges
		Vouzailles

DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 24899393 : Montmorillon (2) – Chauvigny (3) du 12/11/22

Match n° 24899403 : Montmorillon (2) – Beaumont St Cyr (2) du 26/11/22

Match n° 24899435 : Montmorillon (2) – Nord Vienne (1) du 25/02/23

Match n° 24899447 : Montmorillon (2) – Antran (1) du 11/03/23

Match n° 24899459 : Montmorillon (2) – Verrières (1) du 01/04/23

En raison de l'arrêté municipal de la ville de Montmorillon n'autorisant l'éclairage des terrains que pour les rencontres de l'équipe 1 du 05/11/22 au 30/06/23, les rencontres en rubrique sont décalées au dimanche à 15h sur le stade Jean Ranger

Match n° 24899400 : Château Larcher (1) – Antran (1) du 27/11/22

En raison de la participation de l'équipe de Château Larcher (1) au 5^{ème} tour de la Coupe Nouvelle-Aquitaine, la rencontre en rubrique est reportée à une date ultérieure à fixer.

Match n° 24899401 : Migné Auxances (2) – Verrières (1) du 27/11/22

En raison de la qualification de l'équipe de Verrières (1) pour le 5^{ème} tour de la Coupe Nouvelle-Aquitaine, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 18/12/22.

Match n° 24899402 : Poitiers 3 cités (1) – Nord Vienne (1) du 27/11/22

En raison de la participation de l'équipe de Poitiers 3 cités (1) au 5^{ème} tour de la Coupe Nouvelle-Aquitaine, la rencontre en rubrique est reportée à une date ultérieure à fixer.

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 24899519 : Vouneuil Béruges (1) – Avanton (1) en poule A du 30/10/22

Courriel du club d'Avanton (03/11/22 à 09h48) signalant une erreur dans la saisie du score de la rencontre.

Courriel du club de Vouneuil Béruges (06/11/22 à 13h26) qui confirme l'erreur de saisie à savoir 5 à 2 en faveur de Vouneuil Béruges (1) (au lieu de 6 à 2).

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Vincent DURAND (07/11/22 à 19h15) qui confirme le score saisi sur la FMI et qui précise que les deux capitaines en ont pris connaissance au moment de la signature d'après match.

La Commission enregistre le score inscrit sur la FMI.

Dossier classé.

Match n° 24899535 : Avanton (1) – Thuré Besse (1) en poule A du 27/11/22

En raison de la qualification de l'équipe de Thuré Besse (1) pour le 5^{ème} tour de la Coupe Nouvelle-Aquitaine, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 18/12/22.

Match n° 24899537 : Rouillé (1) – L'Envigne (1) en poule A du 26/11/22

En raison de la qualification de l'équipe de Rouillé (1) pour le 5^{ème} tour de la Coupe Nouvelle-Aquitaine, la rencontre en rubrique est reportée au samedi 17/12/22.

Match n° 24902903 : Lusignan (1) – Ligugé (3) en poule B du 01/10/22 reporté le 05/11/22

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Match n° 24902942 : Valdivienne (1) – Ligugé (3) en poule B du 26/11/22

En raison de la qualification de l'équipe de Valdivienne (1) pour le 5^{ème} tour de la Coupe Nouvelle-Aquitaine, la rencontre en rubrique est reportée à une date ultérieure à fixer.

Match n° 24902944 : Fleuré (1) – St Julien l'Ars (1) en poule B du 27/11/22

En raison de la qualification de l'équipe de Fleuré (1) pour le 5^{ème} tour de la Coupe Nouvelle-Aquitaine, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 18/12/22.

Match n° 24902947 : Civaux (1) – ACG Foot Sud 86 (1) en poule B du 26/11/22

En raison de la qualification de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (1) pour le 5^{ème} tour de la Coupe Nouvelle-Aquitaine, la rencontre en rubrique est reportée au samedi 17/12/22.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 24900193 : Poitiers Gibauderie (1) – La Pallu (1) en poule B du 27/11/22

En raison de la qualification de l'équipe de La Pallu (1) pour le 5^{ème} tour de la Coupe Nouvelle-Aquitaine, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 18/12/22.

Match n° 24900358 : Montmorillon (3) – Valence en Poitou OC (1) du 22/01/23

En raison de l'occupation du stade Jean Ranger, la rencontre en rubrique est déplacée sur le stade des Varennes.

Match n° 24900324 : Fleuré (2) – Montmorillon (3) en poule C du 30/10/22

Courriel du club de Fleuré (30/10/22 à 19h01) envoyant la copie de la feuille de match et le rapport FMI.

Original de la feuille de match papier non reçue à ce jour à recevoir avant le mercredi 16 novembre 2022.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 24900695 : Beaumont St Cyr (4) – Colombiers (1) en poule B du 27/11/22

En raison de la qualification de l'équipe de Colombiers (1) pour le 5^{ème} tour de la Coupe Nouvelle-Aquitaine, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 18/12/22.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 24901583 : Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) – Poitiers Asac (2) en poule D du 09/10/22

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 10 du 26/10/22 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Asac (2) d'un joueur (licence n° 2547630407) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers Asac a été informé et n'a pas formulé d'observations.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné d'un carton rouge (suite à deux avertissements), en tant qu'éducateur, lors d'un match de U18 Régional 2 poule A du 08/10/22 : Niort St Liguair (2) Poitiers Asac (1).

Considérant, l'article 4.2 du règlement disciplinaire des RG de la FFF qui précise que :

« L'exclusion d'un licencié par l'arbitre : Tout licencié exclu à l'occasion d'un match de compétition officielle par décision de l'arbitre est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant de chaque équipe de son club.

Les organes disciplinaires ne sont pas liés par le motif d'exclusion que l'arbitre a retenu.

L'exclusion d'un licencié à l'occasion d'une rencontre officielle n'est pas remise en cause si cette dernière a été définitivement interrompue avant son terme, pour quelque raison que ce soit, et a été donnée à rejouer ou perdue par pénalité ».

Dit qu'en application de l'article 4.2 du règlement disciplinaire des RG de la FFF, le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Poitiers Asac (2) pour en donner le gain à l'équipe de Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Poitiers Asac.

Dossier classé.

Match n° 24901725 : St Benoît (3) – Vernon (1) en poule E du 23/10/22

Résultat saisi par le club le 29/10/22 à 17h40

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

La Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre M. Matthieu LEMOINE à recevoir avant le **mercredi 16 novembre 2022**

- Le score de la rencontre.
- les remplacements
- les éventuelles sanctions.

Courriels du club de St Benoît (07/11/22 à 19h14 et 09/11/22 à 10h23) pour informer qu'il attend les informations du club de Vernon

Le club de St Benoît a besoin de :

- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom de l'arbitre assistant et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 24923569 : Montmorillon (2) – Bressuire (2) du 13/11/22

Match n° 24923593 : Montmorillon (2) – Stade Poitevin (1) du 26/02/23

En raison de l'occupation du stade Jean Ranger, les rencontres en rubrique sont déplacées sur le stade des Varennes.

Match n° 24923615 : Montmorillon (2) – Valdivienne (1) du 02/04/23

Match n° 24923616 : Montmorillon (2) – St Romans les Melle (1) du 07/05/23

Match n° 24923629 : Montmorillon (2) – Ligugé (1) du 28/05/23

En raison de l'occupation du stade Jean Ranger, les rencontres en rubrique sont déplacées sur le stade Jean Guillot.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 25015474 : Chauvigny (1) – Smarves Iteuil (1) en poule B du 09/10/22

Courriel du club de Smarves Iteuil (25/10/22 à 20h25) qui ne donne que le score de la rencontre et qui fournit une feuille de match papier avec la composition de son équipe ainsi que les informations complémentaires (28/10/22).

La Commission n'a pas reçu les informations du club de Chauvigny malgré plusieurs demandes.

La Commission donne match perdu par pénalité 0 but à 3 à l'équipe de Chauvigny (1) pour en donner le gain à l'équipe de Smarves Iteuil (1) par 3 buts à 0.

Amende de 34€ au club de Chauvigny

Dossier classé.

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 25315839 : Chatain (1) – Payroux Charroux Mauprévoir (1) du 06/11/22

Annotation au verso de la feuille de match.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Dossier classé.

Match n° 25315845 : Lavoux Liniers (1) – Nalliers (1) du 06/11/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 25315849 : Quinçay (1) – Cissé (1) du 06/11/22

Annotation au verso de la feuille de match inscrite dans la case des réserves techniques.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Geoffrey RETAILLEAU (06/11/22 à 22h03) signalant ne pas avoir été informé de cette réserve technique au moment du fait de jeu.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Dossier classé.

Match n° 25315854 : Villeneuve (1) – Poitiers Gibauderie (1) du 06/11/22

Match arrêté à la 89ème minute.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Dossier en instance.

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

Match n° 25316046 : Poitiers Beaulieu FC (1) – Jardres (1) du 06/11/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 25316074 : Leignes sur Fontaine (2) – Biard (2) du 06/11/22

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Match n° 25316082 : Ozon (3) – Antran (2) du 06/11/22

Courriel du club d'Ozon (05/11/22 à 19h39) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe d'Ozon (3) (sans déplacement de l'équipe d'Antran (2))

L'équipe d'Antran (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 33€ au club d'Ozon.

Match n° 25316093 : Vouzailles (2) – L'Envigne (2) 06/11/22

Courriel de confirmation de réserve du club de l'Envigne (07/11/22 à 11h01)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Vouzailles, pour le motif suivant : des joueurs du club de Vouzailles sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Vouzailles (1) ne jouait pas de rencontre le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de l'équipe de Vouzailles (1) évoluant en Départemental 5 poule D (dernier match en championnat : Avanton (2) - Vouzailles (1) du 30/10/22) que les joueurs Haladine MOUHOUSSOUNI, Lorenzo ABBOU, Sammy DA COSTA MACHADO et Nizame BOUCHOURANI inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de Vouzailles (2) est en infraction avec les dispositions des articles 7-6.A des règlements du Challenge des réserves et 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve fondée et donne match perdu à l'équipe de Vouzailles (2) pour en donner le gain à l'équipe de l'Envigne (2).

L'équipe de l'Envigne (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de confirmation de réserve (40€) seront débités au club de Vouzailles.

Dossier classé.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 25316080 : Nieuil l'Espoir (3) – Montamisé (2) en Challenge des Réserves du 06/11/22
- Match n° 25316087 : Sèvres Anxaumont (2) – Smarves Iteuil (2) en Challenge des Réserves du 06/11/22
- Match n° 25316328 : Vouneuil Béruges (3) – Usson L'Isle (2) en Challenge M. Renaudie du 06/11/22

DIVERS

Courriel du club de St Benoît:

Pris note.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 25€

Rencontre du 30/10/22

Match n° 24900320 : Valence en Poitou OC (1) – Lavoux Liniers (1) en Départemental 3 poule C
le 07/11/22 à 17h31.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : le mercredi 16 novembre 2022, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.